



COMMUNE DE HAMBACH

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

REUNION du 20 avril 2026

Le Conseil Municipal																											
	Approuve à l'unanimité	<u>Approbation du PV de la séance précédente du 20 mars 2026</u> - le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.																									
DCM 2026/16	Décide par 15 voix pour, 8 abstentions	<u>Ecole de Roth : fermeture d'un poste par l'éducation nationale et conséquences sur l'école</u> - la fermeture de l'école de Roth.																									
DCM 2026/17	fixe à l'unanimité	<u>Impôts : Vote des taux des taxes pour 2026</u> - les taux suivants : <table border="1" data-bbox="440 871 1370 1193"><thead><tr><th colspan="4"><i>TAUX pour l'année 2026</i></th></tr><tr><th>Taxes</th><th>Base d'imposition</th><th>Taux</th><th>Produit correspondant</th></tr></thead><tbody><tr><td>Taxe foncière bâti</td><td>14 366 000 €</td><td>26,12</td><td>3 752 399 €</td></tr><tr><td>Taxe foncière non bâti</td><td>63 500 €</td><td>44,37</td><td>28 175 €</td></tr><tr><td>Taxe d'habitation</td><td>41 200 €</td><td>12,16</td><td>5 010 €</td></tr><tr><td><i>TOTAL</i></td><td></td><td></td><td>3 785 584 €</td></tr></tbody></table>		<i>TAUX pour l'année 2026</i>				Taxes	Base d'imposition	Taux	Produit correspondant	Taxe foncière bâti	14 366 000 €	26,12	3 752 399 €	Taxe foncière non bâti	63 500 €	44,37	28 175 €	Taxe d'habitation	41 200 €	12,16	5 010 €	<i>TOTAL</i>			3 785 584 €
<i>TAUX pour l'année 2026</i>																											
Taxes	Base d'imposition	Taux	Produit correspondant																								
Taxe foncière bâti	14 366 000 €	26,12	3 752 399 €																								
Taxe foncière non bâti	63 500 €	44,37	28 175 €																								
Taxe d'habitation	41 200 €	12,16	5 010 €																								
<i>TOTAL</i>			3 785 584 €																								
DCM 2026/18	Vote à l'unanimité Autorise à l'unanimité	<u>Comptabilité M 57 : Approbation du budget primitif 2026 – Fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement</u> - le budget primitif M 57 – Année 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit : Dépenses d'investissement 6 032 148,00 € Recettes d'investissement 6 032 148,00 € Dépenses de fonctionnement 5 011 470,00 € Recettes de fonctionnement 5 011 470,00 € - Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.																									
DCM 2026/19	Approuve à l'unanimité	<u>Subventions et participations annuelles aux associations – écoles – Autres subventions et participations exceptionnelles</u> - les propositions exposées.																									
DCM 2026/20	Décide à l'unanimité	<u>Création des commissions communales</u> - de la création et la constitution des commissions suivantes : <ul style="list-style-type: none">❖ Commission des finances❖ Commission voirie – urbanisme – PLU❖ Commission jeunesse – sport❖ Commission bâtiments❖ Commission scolaire – périscolaire❖ Commission fêtes – cérémonies – associations																									

		<ul style="list-style-type: none"> ❖ Commission des marchés ❖ Commission Communale des Impôts Directs ❖ Commission de contrôle des élections
DCM 2026/21	Décide à l'unanimité	<p><u>Marché des producteurs : création du marché mensuel des producteurs et convention</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer un marché mensuel de producteurs locaux - d'autoriser Monsieur le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place et en particulier la signature de la convention avec l'association Le Rendez-vous du Marché.
DCM 2026/22	Décide à l'unanimité	<p><u>GRDF : Convention dans le cadre de l'accompagnement à la transition énergétique et à la décarbonation des bâtiments à usage tertiaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser le Maire à signer la convention présentée.
DCM 2026/23	Décide par 22 voix pour, 1 abstention	<p><u>CDG : Convention adhésion mission retraite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adhérer à la mission facultative d'assistance du CDG57 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents qui découlent de l'adhésion ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

Hambach, le 21 avril 2026

M. le Maire,
Daniel MULLER

La Secrétaire de Séance,
Sylvie BEYER



